

CONVENTION ET FORMULAIRE D'ADHÉSION

Réseau RH Nicolet-Bécancour

2023-2024

COMITÉ

Marie-Christine Tessier – SADC NICOLET-BÉCANCOUR

Karine Béliveau – MRC NICOLET-YAMASKA

Annie Roy – MRC BÉCANCOUR

Marie Line Boucher – TRANSERVICE

Marie-Ève Michel – CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU COEUR-DU-QUÉBEC

Sara Boivin – VILLE DE NICOLET

MISSION

Le Réseau RH Nicolet-Bécancour est coordonné par la SADC de Nicolet-Bécancour. Il a pour mission de permettre le réseautage entre gestionnaires/intervenants en ressources humaines des entreprises du territoire et de les outiller afin d'améliorer leurs pratiques en gestion des ressources humaines.

Voici les principaux objectifs :

- ➔ Se connaître ;
- ➔ Accéder à des formations de qualité ;
- ➔ Mettre nos forces en commun ;
- ➔ Partager nos idées et nos outils de travail dans un contexte d'entraide et d'innovation ;
- ➔ Se ressourcer au plan professionnel ;
- ➔ Accéder à un réseau de contacts puisque la personne qui travaille en ressources humaines est souvent seule dans son département au sein d'une organisation ;
- ➔ Se concerter, au besoin, par rapport à des problématiques communes.

Les rencontres et les échanges entre les membres du réseau constituent d'excellentes opportunités pour créer des liens d'entraide et de partage de connaissances et d'informations relativement à des sujets d'intérêt commun. Par le biais de ses activités et de ses moyens de communication, le réseau contribue activement au développement de la profession et des compétences de ses membres.

COMMUNICATION — SOLLICITATION - PHOTOS

Le Réseau RH Nicolet-Bécancour utilise principalement le courriel comme moyen d'échange. Ainsi, toutes les communications, questions et documents pourront être transmis et accessibles aux membres. À noter qu'aucune sollicitation ou vente de produits ou services ne sera tolérée au sein du réseau. Les membres qui signent cette convention sont en accord avec le fait que certaines photos peuvent être prises dans le cadre des différentes activités et publiées dans des médias tels que les journaux et les médias sociaux.

En tant que membre du réseau, vous acceptez de partager votre adresse courriel avec les autres membres du réseau.

Le réseau n'est pas responsable des communications faites directement entre les membres (références, publicités, offres d'emploi, sondages, etc.). Nous comptons donc sur votre collaboration concernant le partage d'information. Si vous désirez déposer un document ou le résultat d'un sondage, nous vous invitons à le faire parvenir à la SADC Nicolet-Bécancour, à l'attention du coordonnateur du réseau.

CONFIDENTIALITÉ

Les documents, renseignements, sondages, discussions ou autres informations en lien avec le Réseau RH Nicolet-Bécancour ne peuvent être divulgués à quiconque n'étant pas membre du réseau sans l'autorisation des membres du comité, à moins d'avoir préalablement obtenu l'autorisation du comité. Il est donc important que les membres considèrent chacune des informations reçues comme des renseignements privilégiés. Nous vous demandons de garder confidentiels ces précieux renseignements.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour devenir membres du Réseau RH Nicolet-Bécancour, les personnes doivent travailler de façon partielle ou complète en ressources humaines. Les consultants ou agences de placement ne peuvent être admis. Chaque nouveau membre devra avoir signé la convention et le formulaire de d'adhésion et avoir payé sa cotisation avant d'avoir accès aux informations du réseau. Le comité se réserve le droit de refuser ou d'approuver une demande d'adhésion.

COTISATION ANNUELLE

La cotisation annuelle par membre a été établie, pour l'année 2023-2024, à deux cent (200 \$) dollars. La période de référence est du 1er avril 2023 au 31 mars 2024. Une cotisation appartient à une entreprise et non à un individu. Ainsi, lorsqu'un membre quitte une entreprise, l'adhésion demeure à ladite entreprise. Le membre s'engage à défrayer les frais annuels avant la date limite du paiement.

Cependant, à défaut de recevoir le paiement selon les termes et conditions, le comité du Réseau RH Nicolet-Bécancour se réserve le droit de désactiver ses accès au réseau, et ce, jusqu'au paiement final et complet de la somme due, tout comme il se réserve le droit de modifier la cotisation annuelle.

ENGAGEMENT DES MEMBRES

Afin d'assurer le succès du Réseau RH Nicolet-Bécancour et d'enrichir les rencontres, nous comptons sur la participation active de tous les membres au niveau du partage de vos expériences et de vos opinions, dans le cadre des activités et des échanges d'informations.

CALENDRIER DES ACTIVITÉS

Le calendrier des activités 2023-2024 du Réseau RH Nicolet-Bécancour sera envoyé aux membres et aux non-membres au même moment que la convention et le formulaire d'adhésion.

RENSEIGNEMENTS

Nom de l'entreprise :		NEQ :
Adresse :		Ville :
Province :		Code postal :
MEMBRE # 1		
Nom et prénom :		
Titre du poste occupé :		
Téléphone :		Courriel :
MEMBRE # 2		
Nom et prénom :		
Titre du poste occupé :		
Téléphone :		Courriel :
INFORMATIONS		
Secteur d'activité de l'organisation :		
Courte description de l'organisation :		
Principaux enjeux et défis en lien avec les RH dans l'organisation :		
Nombre d'employés :		
Description		Montant net
Cotisation annuelle - Réseau RH Nicolet-Bécancour		200 \$ / membre
Nombre total de membre(s) (_____ x 200 \$) =		
Montant total à payer :		

À noter qu'il est possible d'inscrire plus de deux membres par entreprise/organisation.

Veuillez faire parvenir votre paiement par transfert bancaire (coordonnées envoyées par courriel) OU par chèque à l'ordre de la **SADC de Nicolet-Bécancour** : 75, Place du 21-Mars, bureau # 202, Nicolet (Québec) J3T 1E9

Merci de signer le formulaire à la page suivante

Je, soussigné(e), _____ (prénom et nom du membre - en lettres moulées)

Je déclare que j'ai lu et que je consens aux TERMES ET CONDITIONS de la présente.

Signature

Date